



Affiché le  
18 JAN. 2024

## ARRETE MUNICIPAL n°03/2024

Autorisation stationnement d'échafaudage du 16 janvier au 6 février 2024  
Le Ruaud du Moulin

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la Route,

**Considérant** la demande d'autorisation en date du 16 janvier 2024, déposée par Carlos CARVALHO – ZA de la croix Marteau – 44640 VUE, afin de procéder à la réfection de la façade 5 rue des Moulins.

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons dans un but de sécurité publique,

**Considérant** l'intérêt général,

### ARRETE

**Article 1er** : Du mardi 16 janvier 2024 à 8h00 au mardi 6 février 2024 17h00 inclus, le pétitionnaire est autorisé à stationner un échafaudage au Ruaud du Moulin le long de la façade du 5 rue des Moulins. La durée des travaux ne pourra excéder le délai indiqué ci-dessus, et la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

**Article 2** : Pendant cette période, la circulation des piétons se fera en face. Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

**Article 3** : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, la Police Municipale, au demandeur.

Le 16 janvier 2024  
Le Maire,  
Sylvain SCHERER